

Municipalité de la
Commune de Givrins

Préavis n° 21/2023
au Conseil Communal du 7 décembre 2023

Budget 2024

Responsable du dossier : *M. Cédric Nardone, Municipal en charge des finances*

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales, la Municipalité présente et soumet au Conseil communal le budget de l'année 2024 pour approbation.

Le budget de l'année 2024 présente un excédent de charges de CHF 276'907.74. Après discussion avec le Préfet, cette perte est exceptionnellement autorisée dans la mesure où elle demeure inférieure au capital qui se monte à CHF. 585'862,41.

		Charges	Produits
1	Administration	697'331.45	18'350.00
2	Finances	1'686'989.00	6'063'000.00
3	Bâtiments	959'135.13	858'523.40
4	Travaux	886'859.66	443'323.50
5	Instruction publique et cultes	747'771.00	0.00
6	Police	345'475.40	10'000.00
7	Sécurité sociale	2'332'043.00	0.00
8	Services Industriels	208'500.00	194'000.00
	Total	7'864'104.64	7'587'196.90
	Excédent de charges	276'907.74	

Au vu de ce résultat, nous apportons les éléments complémentaires ci-après.

Commentaires généraux

· La hausse du prix du chauffage et de l'électricité a été répercutée sur les différents postes y relatifs.

Les charges sociales sont désormais réparties par dicastère pour plus de transparence. Ceci deviendra de toute façon une obligation en 2026 lors du passage à la norme MCH2.

1. Administration Générale

10 Autorités

Les rétributions des autorités du Conseil Communal correspondent au budget 2023.

Le taux horaire des vacances de la Municipalité sont inchangés.

Un montant est désormais budgeté pour les petites agapes offertes par la Municipalité.

12 Service de l'économat

Le budget des imprimés et fournitures de bureau a été revu pour coller aux dépenses habituelles annuelles.

13 Service du personnel

Les charges sociales sont désormais réparties par dicastère. Ce chapitre est désormais inutilisé.

14 Service des intérêts généraux

Les honoraires prévus concernent

- Les honoraires d'avocat pour une procédure judiciaire : CHF 10'000.-
- Gestion des archives et une réserve pour divers frais d'avocat. CHF 15'000.-
- Projet place de jeux/détente et préau CHF 7'000.-

Les actions prévues pour le PECC figuraient dans ce poste au budget 2023. Elles ont été regroupées dans un poste spécifique dans le compte 470.318 Actions PECC.

Région de Nyon : ce montant comprend la participation de la Commune de CHF 25.- par habitants CHF 26'175.- , la participation de Givrins aux projets du Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région de Nyon (DISREN) de CHF 55'000.- (maximum un point d'impôt), la participation annuelle au programme Régional touristique de Nature CHF 1'200.-, l'ouverture d'un guichet mobile CHF 1'100.- et le fond TP approuvé par le CC le 11.10.2023 CHF 9'400.-.

18 Transports publics

Notre part au bassin de transport s'élève à CHF 98'127.60

19 Service d'informatique

L'arrivée d'une nouvelle employée pour la police des constructions ainsi que la hausse des tarifs du prestataire de service sont responsables de l'augmentation.

2. Finances

20 Comptabilité

Rien de particulier à signaler dans ce chapitre.

21 Impôts

Les revenus ont été adaptés aux acomptes reçus à fin octobre 2023.

22 Service financier

Le montant concernant la péréquation a été reporté tel que communiqué par le canton. Une perte sur débiteur est attendue en 2024 pour environ CHF 60'000.-. Une provision ayant été constituée en 2023, elle est relâchée en 2024 pour l'absorber.

3. Domaines et Bâtiments

310 Terrains

La perception des locations annuelles du terrain au-dessus de la Gare à Equitim ne sera perçue que lors de la délivrance du permis d'habiter.

320 Forêts

Le budget du groupement forestier a été reporté tel que communiqué.

321 Pâturages

Il est prévu de rénover le chemin de la Baronne en 2024 pour un montant de CHF 17'000.-
Le compte 321.314 Entretien chalets, chemins, clôtures a été revu à la baisse au vu des dépenses limitées les années précédentes.

Le compte 321.314.1 Entretien des pâturages et coupes de bois inclut d'importants travaux de coupes de bois en raison de la sécheresse de ces 2 dernières années.

350 Bâtiments communaux du patrimoine financier

L'électroménager étant vétuste, il est vraisemblable que certains appareils devront être remplacés.

351 Bâtiments école

L'amortissement du collège correspond en réalité à la chaufferie louée à CAD Givrins SA.
Pour plus de clarté, l'amortissement du terrain de sport a été séparé.

352 Fontaines

En plus de l'entretien courant, un montant de CHF 21'000 est prévu pour la rénovation de la fontaine du centre du village, non réalisé en 2023.

353 Auberge communale

Au vu des importants travaux de rénovations envisagés, un minimum d'entretien est prévu en 2024.

354 Locaux communaux

CHF 12'000 sont budgetés pour l'entretien courant, CHF 5'000 pour la façade de la tour de l'horloge et CHF 2'500 pour les joints de la tour de l'horloge.

L'étude globale Burnier sur nos bâtiments et propriétés figure dans les frais d'honoraires pour CHF 15'000.-

355 Stand de tir

Le stand de tir étant actuellement désaffecté, aucune dépense n'est prévue tant que l'étude globale relative à nos bâtiments ne sera pas réalisée.

357 Grande salle

CHF 20'000 est prévu pour le remplacement des chaises de la grande salle et CHF 500 pour accorder le piano.

4. Travaux publics, Environnement et Urbanisme

41 Travaux

Le salaire relatif à la police des constructions est enregistré dans ce chapitre.

42 Service de l'urbanisme

Les honoraires prévus concernent

- | | |
|------------------------------------|--------------|
| - L'échange de terrain à L'Oche | CHF 10'000.- |
| - Zone artisanale Grand-Pré (MPGA) | CHF 15'000.- |
| - Honoraires urbaniste et avocats | CHF 15'000.- |
| - Réserve pour imprévus | CHF 5'000.- |

Amortissements : CHF 6'500.- Plan directeur ; CHF 10'600.- PaCom

43 Routes

Notre nouvel employé communal étant moins expérimenté, le budget est revu à la baisse.

Le véhicule communal montrant des signes de faiblesses, une réserve pour de probables pannes à venir a été constituée.

Un prélèvement au fonds routes de CHF 50'000.- a été budgété.

45 Ordures ménagères et déchetterie

Aucun travail d'envergure n'est prévu concernant les déchets en 2023.

46 Réseaux d'égout, d'épuration

Les honoraires et les frais d'entretien sont les mêmes qu'au budget 2023. Pour mémoire, ils sont dus :

- À la mise en place d'un curage (CHF 27'615.-) et d'un contrôle par caméra (CHF 2'520.-) de toutes les canalisations d'eaux claires (EC) et eaux usées (EU) sur un tournus de 5 ans. Au budget figure le montant pour 1/5^{ème} du coût total ;
- Aux honoraires pour le relevé du réseau public avec contrôle du séparatif, CHF 7'787.- ;
- Aux honoraires pour le relevé du réseau privé avec contrôle du séparatif, CHF 62'035.-.

Le relevé des réseaux public et privé se fait une seule fois et est également réparti sur 5 ans.

Le montant de CHF 69'373.50 est prélevé pour équilibrer ce chapitre.

47 Environnement

Les actions prévues pour PECC ont été séparées pour plus de clarté :

- Participation communale à Group IT	CHF 27'500.-
- Places de stationnement pour les vélos	CHF 3'000.-
- Etude déploiement Mobility	CHF 15'000.-
- Etude bornes voitures électriques	CHF 25'000.-
- Repair Café	CHF 500.-
- Etude LYCA	CHF 2'500.-
- Arrachage néophytes et sensibilisation (*)	CHF 3'000.-
- Sensibilisation actions biodiversité (*)	CHF 500.-
- Panneaux information (*)	CHF 4'000.-
- Promotion récupération eau de pluie (*)	CHF 1'000.-
- Information installation énergie renouvelable (*)	CHF 500.-

(*) non réalisé en 2023

5. Instruction publique et cultes

Les montants sont fournis par les écoles.

6. Police

60 Administration

La réforme policière s'élève à Fr. 195'614.-.

62 Contrôle des habitants

Une petite erreur de calcul s'était glissée dans le budget 2023, ce qui explique la diminution dans le budget 2024.

65 Défense contre l'incendie

Notre participation au SDIS est de CHF 46'474.-.

66 Protection civile

Notre participation est de CHF 22'748.-.

7. Sécurité sociale

71 Service social

Le montant est fourni par le Canton. Traditionnellement, la somme budgétée est relativement élevée par rapport à la réalité, ce qui génère un remboursement de la part du Canton l'année suivante.

72 Facture sociale

Le montant concernant la facture sociale a été reporté tel que communiqué par le canton.

8. Services Industriels

81 Service des eaux

Les frais d'entretien du réseau ont été ajustés afin d'être en phase avec les estimations calculées dans le Plan Directeur de la Distribution des Eaux (PDDE) approuvé en 2017.

CHF 8'211.90 sont attribués au fonds de réserve affecté afin d'équilibrer ce chapitre.

82 Eclairage public

Des travaux relatifs à l'éclairage public sont prévus en 2024. Il est en effet prévu de remplacer les ampoules par des LED sur une période de 4 ans.

Ecritures comptables :

Amortissements du patrimoine financier	CHF	61'600.00
Amortissements du patrimoine administratif	CHF	288'630.00
Attributions aux fonds de réserve	CHF	8'211.90
Prélèvements aux fonds de réserve	CHF	179'373.50

Notre endettement au 31 octobre 2023 est de CHF 11'948'491.95.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GIVRINS

- vu le Préavis de la Municipalité n° 21/2023 relatif au budget 2024 ;
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;


d é c i d e

- d'adopter le budget 2024 tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 6 novembre 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil Communal lors de sa séance du 7 décembre 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique
Regula Zellweger



Le Secrétaire
Alexandre Good

Annexes : - Budget 2024
- Plan d'investissements